



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# CAP DES IPEF

## DÉCLARATION PRÉALABLE CAP MOBILITÉ DU 6 JUIN 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

### Projet de loi de transformation de la fonction publique : la CFDT s'oppose

La CFDT a rappelé son opposition au projet de loi de transformation de la fonction publique, actuellement en discussion au Sénat, lors de la réunion du CCFP le 13 février dernier. Celui-ci prévoit notamment le recours accru à des personnels contractuels jetables, employés pour des missions de court-terme sans perspective d'intégration dans la fonction publique, ce qui est contraire à l'intérêt général : le service public a besoin de fonctionnaires pour remplir ses missions et notamment de fonctionnaires à compétences scientifiques et techniques pérennes. Nous demandons donc que les contractuels recrutés constituent une opportunité d'ouverture et de diversification de la fonction publique et non des personnels consommables.

#### VOS REPRÉSENTANTS

##### TITULAIRES

Nadou CADIC (DGITM)  
nadou.cadic@  
developpement-durable.gouv.fr

Antoine PELLETIER (ENPC)  
antoine.pelletier@enpc.fr

##### SUPLÉANTS

Jérôme BURQ (CGAER)  
jerome.burq@agriculture.gouv.fr

Nicolas PRUDHOMME (USH)  
nicolas.prudhomme@ponts.org

### Réforme des grands corps : quid des IPEF ?

Le Pacte du pouvoir de vivre, signé par 19 associations, ONG et syndicats dont la CFDT et présenté le 5 mars dernier, affirme la nécessité de mener des politiques publiques à même de faire face aux transitions écologiques, solidaires et agricoles en cours, mises en œuvre par des fonctionnaires ad-hoc. Les IPEF doivent prendre toute leur place dans ces transitions et pour cela, le recrutement du corps doit être ouvert et diversifié, pour assurer une grande variété de compétences dans les disciplines scientifiques et techniques, dans l'intérêt général et dans celui des territoires.

### Une mobilité de plus en plus intraministérielle

Cette CAP mobilité est l'occasion de constater la difficulté croissante des agents à effectuer des mobilités entre les deux ministères employeurs : ainsi, alors que sur 184 postes soumis à cette CAP, 115 agents ont exprimé 254 candidatures, seuls deux agents du MAA ont émis un ou plusieurs vœux au MTES. Les deux ministères ont de plus en plus le caractère de silos dont on sort rarement. Dans le contexte de réforme évoqué ci-avant, nous appelons les employeurs à promouvoir et à accompagner la mobilité interministérielle des corps scientifiques et techniques, indispensable au maintien et au développement des compétences des agents.

**CFDT.FR**

**CFDT-UFETAM.ORG**

**SPAGRI.FR**